

**CONCOURS SUR TITRES
DE PUERICULTRICE TERRITORIALE**

SESSION 2007

**REDACTION D'UN RAPPORT A PARTIR D'UN DOSSIER PORTANT SUR UNE
SITUATION EN RELATION AVEC LES MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS CONCERNE
ET NOTAMMENT LA DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION**

**Durée : 3 heures
Coefficient : 1**

Vous êtes puéricultrice territoriale au service petite enfance de la mairie de X qui comprend une structure multi-accueil et un relais d'assistantes maternelles.

Votre directeur(trice) souhaite intervenir auprès du personnel afin de le sensibiliser aux problèmes de surpoids chez l'enfant. Il (elle) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur ce thème.

DOCUMENT 1 : « Prévenir la surcharge pondérale : une nécessité ! » - Métiers de la Petite Enfance - Avril 2005 - 2 pages

DOCUMENT 2 : « Nourrir la vie » - L'Ecole des parents - Février / Mars 2005 (extrait) - 1 page

DOCUMENT 3 : Extrait des rencontres régionales en éducation nutritionnelle : « Les dimensions symboliques de l'alimentation » - 26 novembre 2003 - 6 pages

DOCUMENT 4 : « Prévention de l'obésité chez l'enfant » - Métiers de la Petite Enfance - Février 2005 - 3 pages

DOCUMENT 5 : « La diététisation de l'alimentation fait grossir » - www.liberation.fr - 29 août 2006 - 2 pages

DOCUMENT 6 : « Obésité - Dépistage et prévention chez l'enfant » - Inserm - 2000 - 3 pages

DOCUMENT 7 : « L'obésité de l'enfant et de l'adolescent sous l'angle psychopathologique » - Le Quotidien du Médecin - 13 juin 2006 - 2 pages

DOCUMENT 8 : « Des slogans contre l'obésité » - Le Monde - 21 décembre 2006 - 1 page

Ce dossier contient 21 pages, y compris celle-ci.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

↵ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**

↵ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

↵ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.